

HEELP CHOIX OPTIONS L2 2019

Par **Sophielagirafe**, le **03/08/2019** à **22:48**

Bonjour à tous,

J'ai validé ma 1ère année de droit et je passe en L2.

Je dois choisir entre 3 options au S1 :

- Finances publiques
- Droit des biens (propriété individuelle)
- Grands procès

Et 2 options au S4 :

- Droit des biens (propriété collective)
- Droits de l'enfant

En sachant que je souhaite faire l'ENM ensuite, quelle option me conseillerez-vous ? Est-ce préjudiciable pour un étudiant en droit de n'avoir jamais fait de finances publiques ou de droit des biens ?

Merci pour vos réponses,

Une étudiante désespérée...

Par **MorganM**, le **04/08/2019** à **10:16**

Bonjour,

Pour l'ENM je vous conseille de faire du droit des biens tant au S1 qu'au S2.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/08/2019** à **11:55**

Bonjour

Je rejoins Morgan, le droit des biens est une matière fondamentale.

Par **MorganM**, le **04/08/2019** à **12:12**

Ce d'autant plus que le droit des biens est une matière expressément mentionnée dans le programme du concours.

Je ne vois pas trop ce que pourrait vous apporter la matière "grand procès" ; quant aux droits de l'enfant je pense que c'est un peu trop spécifique et vous avez déjà dû étudier le droit de la famille/enfant en L1.

Les finances publiques est une matière qui peut être utile pour certains concours mais elle peut s'apprendre par le biais d'un ouvrage spécialisé. D'autant plus que la réforme des concours de l'ENM diminue considérablement le programme en matière de droit public.

Bon courage

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/08/2019** à **12:49**

C'est vrai que l'intitulé "Grands procès" est perturbant car on n'arrive pas à saisir le contenu de la matière. Cela laisse penser que vous allez étudier des grands procès (pas forcément français vu qu'il n'y a pas de précisions).

Cela va simplement alimenter votre culture juridique, mais c'est quelque chose que vous pouvez faire vous même en faisant des recherches et en suivant l'actualité juridique.

Bref, le droit des biens est définitivement la meilleure option !

Par **Sophielagirafe**, le **04/08/2019** à **15:23**

Bonjour,

Merci à tous pour vos réponses complètes. Je vais prendre le droit des biens au 3e et 4e semestre. En plus, il est vrai que cela ne semble pas être une matière facile à apprendre tout seul de son côté...